

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**11 JANVIER 2024 À 19H**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE, A. CAVARD, F. BOULOT, L. BOUVERET, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GUILLOT, N. MOTARD, F. RIVIER.</b>
<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>E. CANU (pouvoir à F. MATHE), M-H. DUPUY, A. GRIMARD (pouvoir à F. RIVIER), E. POUIT.</b>
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>O. CLABAUX</b>
<b>Début de la séance : 19h</b>	

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.  
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.  
Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.  
L'ordre du jour est entamé.

### **Affaires communales**

- N°2024-001 – Convention de vérification électrique périodique des bâtiments communaux

Florian DUMAS explique que, dans le cadre des vérifications obligatoires annuelles, une comparaison a été réalisée entre le prestataire actuel de la commune : l'APAVE et Qualiconsult pour le contrôle des installations électriques.

Florian DUMAS précise que l'APAVE ne proposait pas de solution économiquement satisfaisante par rapport à son concurrent. Les délais de préavis étant incompressibles et relativement long, il explique qu'il convenait de transmettre le courrier de résiliation auprès de l'APAVE pour rompre le contrat en 2022, avec un dernier contrôle réalisé par l'APAVE. La commune a donc entrepris la démarche de résiliation.

Qualiconsult propose une offre à 815€ HT par an, là où l'APAVE nous facturait 1 187€ HT en 2022.

#### Observations :

Alexandre CAVARD précise que ces contrôles sont nécessaires pour être aux normes lors des commissions de sécurité.

### **DÉLIBÉRATION**

**Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident l'offre de QUALICONSULT.**

### **Finances / école communale**

- N°2024-002 – Attribution du lot n°11 - marché public restructuration de l'école

Florian DUMAS rappelle que par délibération en date du 24 novembre 2023, le lot n°11 du marché public relatif à la restructuration de l'école communale avait été relancé suite à l'offre jugée irrecevable lors de la première consultation et aux modifications substantielles du cahier des charges pour intégrer le traitement de la chaleur par le froid dans le projet.

Le lot n°11 a donc été republié sur [www.demat-ampa.fr](http://www.demat-ampa.fr) du 08 au 29 décembre 2023. Une entreprise a candidaté, HERVE THERMIQUE, avec une proposition s'élevant à 317 291,54€ HT.

La maîtrise d'œuvre l'a étudiée et a attribué la note de 100/100 selon les 2 critères techniques et financiers.

La commission "Patrimoine", réunie le 5 janvier 2024, a émis un avis favorable pour retenir l'entreprise candidate.

Ainsi, le tableau récapitule l'ensemble des entreprises retenues pour ce marché :

LOT	DESIGNATION	Entreprise retenue	Prix HT après négociation
01	Démolition - Dépose - Désamiantage	ATILA	99 985 €
02	Terrassements – VRD – Espaces verts	ATLANTIC ROUTE	110 222,70 €
03	Gros œuvre - Maçonnerie pierre – Charpente bois – Couverture tuile - Zinguerie	NEVEU	355 079,63 €
04	Charpente métallique - Couverture métallique - Bardage – Ossature secondaire – Pliage	YOUNG	249 150 €
05	Etanchéité	SIREC	45 462,19 €
06	Menuiseries extérieurs acier - Serrurerie	YOUNG	245 850 €
07	Menuiseries intérieurs - Agencement	ASA	70 109 €
08	Plâtrerie - Isolation – Faux Plafonds	JPC Plâtrerie	106 506,50 €
09	Revêtement de sol – Carrelage - Revêtements muraux - Faïence	Grézil	97 582 €
10	Peinture – Nettoyage	COURBIN	18 650,67 €
11	Plomberie – Chauffage Ventilation Climatisation (PLB CVC)	HERVE THERMIQUE	317 291,54 €
12	Electricité CFO – CFA	SIETEL	123 735,03 €
13	Equipements de cuisine	FROID CUISINE 33	122 000 €

<b>TOTAL</b>	1 961 624,26 €
--------------	----------------

Pour information, afin de financer une partie des évolutions (amiante, fondations, restaurant scolaire), un dossier de DETR/DSIL 2024 a été déposé pour une demande d'aide de 213 411€.

Les recettes suivantes permettent de financer ce projet :

<b>RECETTES</b>	
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - CONVENTION D'AMÉNAGEMENT D'ÉCOLE	643 002.00 €
ETAT - DETR 2022	280 000.00 €
ETAT - FOND VERT	300 000.00 €
CDC LATITUDE NORD GIRONDE - FOND DE CONCOURS	19 488.00 €
ETAT - DETR 2024	213 411.00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>1 455 901.00 €</b>
	Soit 74.22%
Reste à charge de la commune	505 723.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 961 624.26 €</b>

Florian DUMAS précise que la première réunion de chantier a lieu le mercredi 17 janvier et la réunion d'information des parents d'élèves et des habitants les plus proches est fixée le samedi 27 janvier à 10h.

Observations :

Questionnement général sur la localisation de la société Hervé Thermique.  
Florian DUMAS répond qu'il est basé à Cestas mais qu'il a une branche en Charente.

### DÉLIBÉRATION

**Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :**

- **valident l'attribution du marché de travaux relatif au lot n°11 - Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation, de la restructuration de l'école communale à l'entreprise HERVE THERMIQUE SAS ;**
- **autorisent le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

- N°2024-003 – Autorisation de mandater en 2024 à hauteur de 25% de l'investissement 2023

Florian DUMAS explique qu'il existe une possibilité de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2024, dans la limite maximum de 25% du montant inscrit au Budget 2023 (hors chapitre 16, lié aux remboursements d'emprunts).

Il rappelle les dépenses d'investissement prévues en 2023 dans les chapitres éligibles :

Chapitre d'investissement	Budgétisé en 2023
20 - immobilisations incorporelles	4 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	1 278 825,37 €
<b>Total</b>	<b>1 282 825,37 €</b>

Il explique que la délibération consiste à autoriser la possibilité de réaliser des dépenses d'investissement à hauteur maximum de 320 706,34 €, soit 25% du montant réalisé en 2023, en attendant le vote du budget 2024.

Les dépenses concernées sont fixées comme suit :

Objet	Montant maximal autorisé	Article et chapitre d'investissement
Logiciel de prise de RDV	6 000,00 €	2051 – Concessions et droits similaires Chap. 20 - immobilisations incorporelles
Travaux de restructuration de l'école communale	314 706,34 €	21312 - Bâtiments scolaires Chap. 21 - immobilisations corporelles
<b>Total</b>	<b>320 706,34 €</b>	

Aucune observation

### DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% du montant inscrit au budget 2023 (hors chapitre 16), conformément au tableau ci-dessus.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales et/ou syndicats intercommunaux

Françoise MATHE, Florian DUMAS et Alexander GRIMARD ont assisté à une réunion du Syndicat du Collège Val de Saye.

Françoise MATHE est allée à une réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour évoquer l'ouverture de l'Épicerie Solidaire et en faire un premier bilan, qui est positif avec l'adhésion de 88 familles.

Florian DUMAS et Françoise MATHE ont assisté à une réunion du SDEEG et du Syndicat d'Électrification.

Point CNI/Passeport : environ 650 dépôts de CNI/passeports ont été traités depuis l'ouverture du service en octobre 2023.

Bilan repas des aînés + 16 décembre + venue du Père Noël à l'école + distribution des coffrets (près de 90 coffrets distribués)

Vœux du 14 janvier

Site internet et Intramuros

**Séance levée à 19h50**

Secrétaire de séance,  
Olivier CLABAUX



Maire de la commune,  
F. DUMAS

